Vol. XLI — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 18 Septembre 1912. — No. 46

ABONNEMENT
Canada .... $1,00 par année
Etats-Unis 1.50
Europe (compris le port) 2.00

TARIF DES ANNONCES
1re insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 61, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et a responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377[illegible]

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées:

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Troisieme Liste de Souscriptions pour le Monument de La Verendrye

Listes précédentes	$2,782 65
L'honorable sénateur A.-A.-C. LaRivière	100 00
S. G. Mgr F.-X. Cloutier, évêque de Trois-Rivières	50 00
M. J.-A.-M. de la Giclais, Winnipeg	25 00
Comité central de l'A. C. J. C., Montréal	10 00
R. P. Marie-Antoine, C. R. I. C., Saint-Léon, Man	10 00
Juniorat des O. M. I, Saint-Boniface, Man	10 00
Elèves de l'école de Fort Frances, Ont	10 00
M. A.-L. Young, Winnipeg	5 00
L'"Ami du Foyer," Saint-Boniface	5 00
Hôpital de Mattawa (Sœurs Grises d'Ottawa)	5 00
M. l'abbé C. Bourdel, Howell, Sask	5 00
M. l'abbé P. E Myre, Marcelin, Sask	5 00
La Société Saint-Jean-Baptiste, Marcelin, Sask	5 00
M. Charles Bohémier, Saint-Norbert, Man	5 00
M Urgel Ritchot, Saint-Norbert, Man	5 00
M. Alphonse Lemay, Saint-Boniface	5 00
M. A.-H. de Trémaudan, Le Pas, Man	4 00
Un prêtre franco-américain	2 00
RR. PP. de Chavagne, Cartier	3 00
Pupils of Niverville	2 00
M. Gustave Zidler, Versailles	2 00
M. G. R Brunette, Saint-Boniface	2 00
M. Joseph Turcotte, Deleau, Man	2 00
M. J. A. Lacerte, Sainte-Anne des Chênes	2 00
M Eugène Desautels, Sainte-Anne des Chênes	2 00
M. Daniel de Montigny, Sainte-Anne des Chênes	2 00
M. Eugène de Montigny, Sainte-Anne des Chênes	2 00
M. Edmond Poulin, Saint-Vital	1 55
M. Eugène Dubuc, Sainte-Anne des Chênes	1 00
M. J. Lavack, Sainte-Anne des Chênes	1 00
M. Joseph Vanier, Montréal	1 00
M. Anatole Vanier, Montréal	1 00
M. Guy Vanier, Montréal	1 00
M. Bernard de Witte, Dumas, Sask	1 00
M. Alexandre Bohémier, Saint-Norbert	1 00
M. P. R. Martel, Saint-Boniface	1 00
M. Edouard Desautels, Sainte-Anne des Chênes	1 00
M. R. Magnan, Sainte-Anne des Chênes	1 00
M. Eugène Dubuc, Lorette	50
M. C. Fournier, Sainte-Anne des Chênes	50
Un ami, Montréal	50
Un ami, Montréal	50
Total	$3,081 20

LE COMITÉ DU MONUMENT DE LA VÉRENDRYE.
Joseph LECOMTE, président.
L'abbé Denys LAMY, secrétaire-trésorier.
Saint-Boniface, Man., 14 septembre 1912.

UN NOUVEAU PONT

Les ingénieurs de la Cité font depuis quelque temps des relevés techniques dont le but serait de construire un pont qui remplacerait le vieux pont Provencher. Ce pont partirait de l'avenue Provencher, traverserait la rivière en diagonale et irait frapper la rue Water en ligne droite. On atteindrait un niveau d'atterrissage qui permettrait d'utiliser le viaduc actuel et nous donnerait entrée facile sur la rue Water. Ce pont serait assez large pour permettre aux tramways et aux camions d'y circuler sans encombrement. De larges passerelles seraient mises à la disposition des piétons.

Ce projet est de proportion et de conséquences telles qu'il se recommande à l'attention des contribuables. Les chiffres et les renseignements qu'on fournira sans doute au public permettront de le juger en pleine connaissance de cause.

Il n'y a pas de doute que le progrès de la ville de Saint-Boniface a été considérablement retardé depuis le jour où les compagnies de chemins de fer ont fermé l'avenue Broadway, dont l'avenue Provencher était le prolongement du côté Est de la rivière. Il n'y a pas de doute non plus que l'entrée tortueuse dont la population de Saint-Boniface doit se servir pour arriver à Winnipeg est un désavantage permanent pour notre commerce. C'est, de plus, une humiliation que Saint-Boniface n'a pas méritée. Il y a moyen aujourd'hui de remédier notablement à cet état de choses et de nous faire pénétrer au cœur de la ville de Winnipeg par une allée convenable.

La ville de Saint-Boniface, voulant se mettre en mesure d'accueillir une population toujours croissante et de faire face à des besoins nouveaux, a contracté une lourde dette pour l'amélioration de sa voirie, pour l'éclairage de ses rues, pour son aqueduc, pour le creusement de ses canaux, pour toutes les choses enfin que réclame une ville. Un pont tel que celui dont nous parlons aujourd'hui demandera encore une forte somme; cependant, si cette forte somme a pour résultat de développer dans Saint-Boniface de nouvelles activités et de nous faire bénéficier des dépenses déjà faites, les contribuables ne refuseront probablement pas d'y souscrire.

Le Paganisme en action

Ce fut une étrange nouvelle que celle de ce double suicide du général Nogi et de son épouse, sur la tombe de Mutsuhito. C'est un événement qui nous fait apercevoir, comme dans un éclair, un aspect des moeurs de ces races jaunes. Malgré ce qu'on a appelé le réveil du Japon et de la Chine; malgré les progrès de ces nations dans le domaine des sciences et dans le domaine de la guerre depuis cinquante ans, elles sont restées barbares dans leur âme; et il faudra probablement bien des générations avant que ces races ne se classent définitivement parmi les civilisées.

Car ce vieux et glorieux général et sa compagne n'ont pas commis au yeux de leur peuple un acte monstrueux en s'enfonçant un poignard dans la gorge et dans l'estomac. Ils ont suivi une tradition et ils ont rendu à leur l'empereur un hommage—l'hommage suprême de leur destruction au passage de son corps.

C'est du paganisme dans tout ce qu'il a de lamentable et d'horrible.

Nogi, un des grands de l'empire, et la comtesse son épouse, ont pris part dans la matinée aux funérailles de l'empereur. Ils ont figuré, bien en vue, dans cet imposant décor, qui doit se reconstituer pour une autre cérémonie, car les funérailles d'un empereur du Japon durent plusieurs jours et ont diverses étapes.

Mais le général Nogi veut témoigner davantage sa douleur. Il se retire chez lui. Il se met en grande tenue, avec toutes ses décorations sur la poitrine; son épouse revet la grande toilette des dames japonaises. Ils prennent ensemble un thé d'adieu dans des pièces de porcelaine qui leur ont été données par le souverain décédé. Nogi drape de noir un portrait de l'empereur et lui donne comme reliefs les portraits, également drapés de noir, de ses deux fils morts sur le champ de bataille. Puis il attend un signal, un coup de canon qui annoncera le passage du cercueil impérial.

L'obscurité se fait dans la pièce, car le jour tombe. Tout à coup le canon tonne. Nogi prend une dague d'une main résolue et se l'enfonce dans la gorge. La comtesse se saisit d'une épée; elle se l'enfonce dans l'estomac en essayant de tailler sa blessure en forme de croix. Ils s'affaissent dans leur sang, et le Mikado est glorifié!

Cette destruction de soi-même suivant un mode spécial date des temps les plus reculés de la féodalité japonaise. C'est un suicide rituel; il s'appelle le *hara kiri*.

On l'a pratiqué au Japon depuis des siècles. Il y a le hara-kiri obligatoire et le hara-kiri volontaire.

Autrefois quand un personnage de marque avait commis une faute ou avait simplement déplu au mikado, il recevait de la Cour un ordre, de forme généralement très courtoise, d'avoir à s'ouvrir le ventre. Il y avait un cérémonial de luxe; l'empereur envoyait même souvent à celui qui allait ainsi se tuer un poignard ciselé. Le hara-kiri obligatoire a été aboli en 1863.

Le hara-kiri volontaire était, et est resté, une forme d'hommage à une grandeur quelconque, un exemple de courage à donner au peuple, ou bien, encore, une manière de protestation contre une injustice...

Les moeurs du Japon se sont adoucies au contact de la civilisation blanche. Le *hara-kiri* même volontaire est maintenant réprouvé. Mais il est évidemment resté dans l'esprit du peuple comme un acte permis, comme une action héroïque, puisque le général Nogi est glorifié par une notable partie de la presse japonaise.

Hélas! c'est le paganisme qui traîne sa misère et qui fait des victimes.

Pour ces Japonais il faudra aller vers le vrai Dieu avant d'apercevoir toute l'horreur et toute la bêtise de cet sanglante holocauste.

La session Federale

Le ministère est silencieux sur ce sujet mais on croit généralement à Ottawa, que la prochaine session fédérale sera convoquée au commencement de janvier.

Un Eveque Ruthene

On annonce la nomination d'un évêque ruthène pour l'ouest canadien. Le titulaire choisi par le Vatican est le Révérend Père Nicholas Boodka, préfet du séminaire ruthène de Lemberg, Autriche. Sa Grandeur, Monseigneur l'Archevêque de St-Boniface qui, on le sait, a donné une attention spéciale aux missions galiciennes à cause des dangers nombreux qui les environnaient, a fortement recommandé cette nomination à Rome.

LA RECOLTE

La récolte se fait avec entrain. Pendant quelque temps la pluie nous a inquiétés, mais le soleil et de grands vents ont en vite fait de sécher la prairie. Le blé est presque entièrement coupé dans les trois provinces. On peut compter sur une récolte approximative de 225 millions de minots. La qualité du blé est généralement excellente.

Le Département des Chemins de fer à Ottawa n'a pas encore reçu de plainte à propos du transport du blé. L'année dernière à pareille époque il y avait déjà congestion du trafic à plusieurs endroits. On se souvient que le gouvernement fédéral et la Commission des Chemins de Fer ont fait des suggestions pressantes aux compagnies depuis environ dix mois; et on peut leur attribuer dans une bonne mesure l'état d'efficacité actuelle des chemins de fer.

EN FRANCE

On annonce le décès, à Lyon, France, du Cardinal Pierre Hercule Coullié. Le Cardinal Coullié était né à Paris en 1829 et avait été fait cardinal par Léon XIII en 1897. C'est lui qui fut appelé au chevet du Président Carnot, frappé d'un coup de couteau un soir par l'assassin Caserio et qui mourut quelques heures plus tard. Le Cardinal Coullié occupait une place éminente dans l'histoire de l'Eglise de France des derniers vingt-cinq ans.

D'Excellents Resultats

L'hon. M. Pelletier, ministre des Postes, qui, pendant son récent voyage, s'est intéressé de façon toute spéciale aux affaires particulières de son département, ne nous revient pas d'Europe les mains vides. En même temps qu'il touchait le sol de notre ville, il avait le plaisir d'apprendre lui-même et de nous annoncer que l'agence du câble transatlantique consentait à réduire ses taux tant pour les dépêches du jour que pour les "lettergrams" envoyés de nuit.

Les taux sont réduits de 12 à 9 centins par mot, pour les dépêches, et de 12 à 6 centins par mot pour les lettres-télégrammes d'eau moins douze mots. Ce sont les gens de la finance et du commerce qui comprendront surtout la valeur de ces réductions, comme d'ailleurs ils seront les premiers à les mettre à profit.

L'hon. M. Pelletier espère aussi que les négociations qu'il a entamées avec le gouvernement français pour réduire le port des lettres entre l'ancienne mère-patrie et le Canada obtiendront un succès complet. Nous aurions dès lors la poste à deux sous par lettre avec la France comme avec les pays britanniques. Ce serait un stimulant considérable pour l'échange des idées et des produits entre deux pays qui ont des raisons particulières de se lier davantage l'un à l'autre.

M. Pelletier est l'un des administrateurs les plus zélés, les plus actifs et les plus utiles que nous ayons jamais eus. Les travaux qu'il a accomplis le démontrent mieux que les paroles les plus élogieuses que nous pourvons lui adresser.

L'Evénement

UN MORT QUI NE L'EST PAS

On parle quelquefois de personnes enterrées vivantes. Ces récits ont toujours une saveur d'antan; on les met sur le compte d'âges et d'époques où l'ignorance et la négligence étaient profondes. Cependant, notre bonne ville de Winnipeg possède depuis quelques jours un de ces hommes pour ainsi dire sortis du cercueil.

Cet homme s'appelle très agréablement *Musik*; il réside 1009 avenue Redwood.

Le *Free Press* de samedi nous apprend que Musik fut trouvé inerte dans son lit durant une de ces dernières nuits et que le Dr Knight, appelé sur le champ, déclara l'homme décédé. La police et le coroner furent prévenus. Or, pendant que la loi s'organisait pour procéder régulièrement à ses examens et constatations, un constable de garde auprès du cadavre vit le drap qui le recouvrait se soulever légèrement. Il en référa à un officier supérieur, qui n'en voulut rien croire jusqu'à ce que, à son tour, il vit la couverture se soulever de nouveau comme si l'homme avait respiré longuement.

La police était perplexe! Elle téléphona à un médecin, le Dr Bercovitch, qui lança des rayons de lumière dans l'œil de l'endormi pour les faire palpiter en cas de vie. Rien. Les yeux s'enveloppaient même de cette substance gommeuse qui accompagne ou précède immédiatement la mort. Le docteur chercha aussi à réveiller les muscles par un traitement spécial. Tout semblait arrêté.

Décidé à tout essayer, le médecin donna des injections hypodermiques et pratiqua la saignée. Cette fois, l'œil et les muscles répondirent à l'épreuve; la respiration revint petit à petit. Le docteur continua de se battre ainsi pendant plusieurs heures avec ce cas extraordinaire; quand il laissa son patient, le retour à la vie était assuré.

Une demi-heure après le départ du médecin, Musik se leva; il se portait si bien qu'il oublia de prendre ses remèdes. Aujourd'hui il se promène dans les rues en racontant son étrange histoire de vie et de mort....

AU COLLEGE

LA RENTRÉE

Superbe la rentrée de cette année. Il y a actuellement 349 élèves au collège de Saint-Boniface. C'est une augmentation de 55 sur l'année dernière.

Le cours classique français compte en tout, 106 élèves et le cours classique anglais, 93. Il y a 160 pensionnaires.

Il est à remarquer que le nombre des élèves au cours classique est beaucoup plus grand, cette année. Cette augmentation est un effet et un indice de la prospérité du pays. Nos gens se sentent capables de procurer à leurs enfants une éducation plus complète et ils en profitent. En même temps, cette préférence envers une éducation classique est une preuve de la tendance ascensionnelle du peuple canadien. La formation classique tend à élever le niveau intellectuel d'une nation et à produire des hommes de la plus haute distinction. Ceci soit dit sans préjudice du cours commercial du collège. Il a déjà fait ses preuves. La formation que les élèves y reçoivent est incomparablement supérieure à celle des écoles spéciales où les branches d'affaires soit enseignées. Car l'éducation morale et la culture intellectuelle du collège est très soignée tant au cours commercial qu'au cours classique. La vie de collège avec ses associations diverses, ses académies, ses cercles exerce une influence précieuse sur la formation du caractère, si nécessaire au vrai succès et à l'influence pour le bien.

Reunion pleniere.

Le Comité du Monument de LaVérendry es'est réuni le 12 septembre et a résolu de pousser activement le mouvement de souscriptions. Les membres présents ont décidé de convoquer une autre séance dès cette semaine et d'inviter instamment tous les membres du Comité à assister à cette réunion qu'ils désirent *plénière* D'importantes questions seront soumises aux délibérations du Comité Cette séance aura lieu vendredi soir, le 20 du courant, à l'hôtel-de-ville, à 8 heures.

LE SECRÉTAIRE.

L'Hon. L. P. Pelletier

OBTIENT UNE RÉDUCTION APPRÉCIABLE DES TAUX POUR LES CABLOGRAMMES.

Le "Times", de Londres, le "Chronicle", et autres journaux publient un avis officiel du ministère des Postes, en Angleterre, qui a été communiqué à l'hon. L. P. Pelletier, Maître-Général des Postes du Canada, et qui se lit comme suit: Comme résultat des représentations faites à la compagnie Western Union Telegraph, par le Maître-Général des Postes au Canada, les nouvelles réductions suivantes seront faites prochainement sur les taux des câblogrammes:

No. 1.—Pour les télégrammes écrits au long, le taux actuel de 12 cents par mot (six pence) sera réduit à quatre pence et demi et ces télégrammes au lieu de subir un retard de 24 heures seront transmis immédiatement tout en donnant la priorité nécessaire, pour l'envoi des dépêches ordinaires, à un shilling le mot.

No. 2.—Un autre tarif pour les lettres-télégrammes sera inauguré prochainement et le prix sera de 72 cents pour douze mots et cinq cents par mot additionnel. Ces lettres-télégrammes auront priorité pour la livraison, sur les dépêches ordinaires qui doivent être délivrées le matin.

No. 3.—Le taux de six shillings pour trente mots et d'un shilling pour chaque groupe de cinq mots additionnels, pour les lettres-télégrammes expédiées à la fin de la semaine est remplacé par le taux suivant: Quatre shillings et six pence ($1.08) pour 24 mots et cinq cents pour chaque mot additionnel, mais ces lettres seront livrées le lundi au lieu du mardi, comme auparavant.

No. 4.—Le taux de 10 cents par mot pour le service ordinaire de la presse est réduit à sept cents. Ce changement est déjà en force, mais ces messages ne seront plus maintenant sujets à neuf heures de retard, comme autrefois.

No. 5.—Un autre changement pour le service de nuit de la presse est immédiatement fait. Le prix sera de cinq cents par mot durant six heures, de minuit à six heures avant-midi, du pays de la destination, ce qui signifie que les journaux canadiens du matin, auront ces messages à ce taux, entre six heures après-midi et minuit.

B.—Entre 1 heure après-midi et 4 heures après-midi, (temps de Montréal) ces taux seront également applicables et les messages devront être transmis sur réception. Tous les changements ci-dessus s'appliquent pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis où le taux pour les télégrammes ordinaires est de un shilling par mot. Les autres taux pour les autres endroits du Canada et des Etats-Unis sont également réduits en proportion.

Un coup de grisou en France

UNE TRENTAINE DE MINEURS TUES DANS UNE MINE DE CHARBON

Lens, France.

Une explosion de grisou s'est produite, à la mine de charbon de Clarence, après de Bruy, dans le département du Nord.

Trente-sept mineurs ont été tués.

Il y avait 73 mineurs au moment de l'explosion dans les galeries.

Le travail de sauvetage a été de suite organisé, mais les éboulements sont considérables.

Les progrès de déblaiement se font très lentement. A la nuit tombante l'équipe de secours avait retiré trois cadavres et 23 mineurs vivants horriblement brûlés. Dix mineurs qui travaillaient à l'entrée du puits au moment de l'accident, ont pu s'en tirer sains et saufs.

Une foule énorme, composée d'amis et de parents des malheureux ouvriers ensevelis dans la mine, entourent les puits, espérant contre tout espoir que les leurs pourraient être sauvés.

VISION

(SONNET)

EN SOUVENIR DE LA VÉNÉRABLE MME. D'YOUVILLE FONDATRICE DES SŒURS GRISES.

Noble procession des champs de l'empirée
Des peuples conduisant la Sœur de Charité
Au trône éblouissant de la divinité,
D'innombrables vertus modestement parée!

Si vous vous avancez sous la voûte azurée
Témoins que l'Esprit Saint ne saurait réfuter,
Doux innocents, vieillards par elle rachetés
Pécheresses sans nom à la vie épurée,

C'est qu'elle a bien gardé le précepte nouveau,
Que dans ses bras aimants jusqu'au bord du tombeau
Elle a tenu, pressé, l'humanité souffrante,

Que son cœur était tendre à l'âme chancelante
Qu'elle s'est envolée en ne pensant qu'au bien,
Laissant à Jésus-Christ de juger un chrétien...

P. LARDON.

St-Boniface, Man., le 5 septembre 1912.

Chez Nous et Autour de Nous

—On demande une fille de cuisine, s'adresser à l'hotel Couture, Saint-Boniface.

—Il y a en ce moment beaucoup de visiteurs à Winnipeg. Les hôtels sont remplis.

—On demande un délivreur. S'adresser à P. Couture et Cie., 25 Avenue Provencher, Saint-Boniface.

—On annonce la visite prochaine dans l'Ouest de l'Honorable M. Louis Philippe Pelletier, ministre des Postes.

—M. Thos. Bertrand a acheté le lopin de terrain, situé en face de l'Hôpital de St-Boniface, et il doit le mettre sur le marché dans quelques jours.

—M. F. Gaudet, du Fort Good Hope, est en promenade à St-Boniface de puis quelques temps M. Gaudet est parti de St-Boniface depuis 28 ans.

—M. le Sénateur Lavergne d'Arthabaska, était de passage en cette ville la semaine dernière et visitait ses amis M. J. Ernest Cyr, C. C. Bernier et L. J. Collin.

—On demande un jeune homme pour ouvrage de bureau, sachant la sténographie sera préféré. S'adresser à Charette Kirk Co. Limited, Rue Desmeurons St. Boniface.

—Perdu un chapelet monté en argent avec médaillon en or. Ce chapelet a été perdu de la Cathédrale à la rue Dumoulin. Prière de le remporter à nos bureaux où récompense sera payée.

—Malgré la pluie les cultivateurs de l'Ouest, ont généralement fini de couper leur blé ; il faudra cependant un beau temps continu, pour qu'on puisse faire les battages en bonne saison.

—Les commissaires du port de Montréal ont décidé d'augmenter la capacité des élévateurs à blé. Evidemment le port de Montréal veut s'assurer plus que jamais le commerce du blé de l'Ouest.

—M. Desjardins annonce au public qu'il a ouvert une écurie de louage, où vous trouverez toutes sortes de voitures, fiacres, buggies express etc. Telephone Main 6588 Avenue Provencher St-Boniface.

—M. Donat Collin est parti la semaine dernière pour Montréal; de là il s'embarquerera pour Paris où il va se perfectionner dans l'art médical. M. Collin reviendra au printemps se placer à St-Boniface.

—Monsieur P. Bonhomme organisateur général de la (Sauvegarde) de passage à Winnipeg à nommé Messieurs Fournier et Gourdeau agents général de la Compagnie pour la Province du Manitoba. Ces messieurs soumettront sous peu au public les avantages de leur proposition.

La confiance implicite de beaucoup de personnes dans le Remède de Chamberlain pour la Colique, le Choléra et la Diarrhée est basée sur leur expérience personnelle ou sur la connaissance qu'elles ont de cures opérées autour d'elles par ce Remède. En vente chez R. A. McRuer.

—Il est question d'un bail par lequel le gouvernement fédéral recevrait les recettes et payerait les dépenses de la section Transcona-Superior Junction du chemin de fer transcontinental. Ce bail durerait jusqu'à ce que la ligue du Transcontinental soit terminée entre Winnipeg et Moncton.

—Cette semaine au théatre Walker, le drame "Bought and Paid for" avec matinée samedi à 2.30, la semaine prochaine la troupe anglaise du grand opera Sheehan jouera lundi soir par "Il Trovatore" et mardi les Cloches de Cornevilles, changeant de drame chaque soir par les membres de la troupe Mde Emilie Grey Harpeste de Londres, Angleterre et Melle Sivley Remus, violoniste de Paris.

—Le règlement qui invitait les citoyens de Winnipeg à s'approvisionner d'eau à Poplar Springs a été défait vendredi; et il, est probable que, suivant l'avis qui lui en a été donné par l'expert Slichter il y a quelques semaines, la ville ira jusqu'à Shoal Lake pour avoir de l'eau. En attendant Winnipeg devra s'en tenir à son système de puits artésien. Elle devra même creuser des puits nouveaux. Le maire de Winnipeg émet l'opinion, maintenant que le projet de Shoal Lake devient une quasi certitude, que la ville devrait inviter toutes les municipalités environnantes, St-Boniface, Transcona, St-James, Assiniboia, Kildonan, St-Vital et Fort Garry à participer à ce projet. Ce serait en l'espèce, un système d'aprovisionnement pour le *Greater Winnipeg*. Une commission choisie parmi les parties intéressées déterminerait les conditions d'entrée de chacune dans cette colossale entreprise. Nous ne savons ce que nos échevins de St-Boniface pensent de la suggestion. Nous la donnons cependant comme renseignement.

CITY OF ST. BONIFACE

Sale of Lands for arrears of Taxes

By virtue of a warrant issued by the Mayor of the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, under his hand and the Corporate Seal of the City of St. Boniface, to me directed, bearing date of the fourteenth day of September, A. D. 1912, commanding me to levy upon the several parcels of land hereinafter mentioned and described, being in the City of St. Boniface, for the arrears of taxes due thereon, together with costs, which arrears of taxes and costs are hereinafter set out, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs be paid not later than six o'clock p. m., of the 22nd day of October, A. D. 1912, I will on Wednesday the twenty-third day of October, A. D. 1912, at the hour of two o'clock in the afternoon of that day, at the Council Chamber, at the City Hall, in the City of St. Boniface, proceed to sell by auction the said lands for the said arrears of taxes and costs.

Lot.		Block	Parish Lot D. G. S.	Plan	Arrears	Costs	Total
1000			RCMP	76	$ 318 47	50	$ 318 97
1002			RCMP	76	24 49	50	24 99
1003			RCMP	76	24 77	50	25 27
1004			RCMP	76	24 77	50	25 27
1005			RCMP	76	24 77	50	25 27
1006			RCMP	76	24 49	50	24 99
1010			RCMP	76	24 49	50	24 99
1011			RCMP	76	24 49	50	24 99
1012			RCMP	76	24 49	50	24 99
1013			RCMP	76	24 49	50	24 99
1014			RCMP	76	30 30	50	30 80
1022			RCMP	76	24 49	50	24 99
1023			RCMP	76	24 49	50	24 99
1024			RCMP	76	24 49	50	24 99
1037			RCMP	76	28 56	50	29 06
1038			RCMP	76	28 56	50	29 06
1039			RCMP	76	28 56	50	29 06
1041			RCMP	76	101 95	50	102 45
1042			RCMP	76	53 77	50	54 27
1043			RCMP	76	53 94	50	54 44
1044			RCMP	76	53 77	50	54 27
1045			RCMP	76	54 05	50	54 55
1046			RCMP	76	54 04	50	54 54
1056			RCMP	76	33 67	50	34 17
1057			RCMP	76	33 68	50	34 18
1059			RCMP	76	68 97	50	69 47
1061			RCMP	76	39 72	50	40 22
1062			RCMP	76	39 43	50	39 93
1063			RCMP	76	39 28	50	39 78
1067			RCMP	76	38 65	50	39 15
1077			RCMP	76	66 98	50	67 48
1078			RCMP	76	40 44	50	40 94
1079			RCMP	76	40 46	50	40 96
1085			RCMP	76	28 46	50	28 96
1086			RCMP	76	25 38	50	25 88
1094			RCMP	76	127 39	50	127 89
1095			RCMP	76	105 54	50	106 04
1096			RCMP	76	30 32	50	30 82
1098			RCMP	76	15 45	50	15 95
1099			RCMP	76	15 35	50	15 85
1100			RCMP	76	10 81	50	11 31
1101			RCMP	76	7 74	50	8 24
1102			RCMP	76	4 04	50	4 54
1129			RCMP	76	30 81	50	31 31
295			RCMP	433	2,055 27	50	2,055 77
45		6	75	1028	11 75	50	12 25
8		1	74—75	1053	4 97	50	5 47
38		1	74—75	1053	5 32	50	5 82
39		1	74—75	1053	4 96	50	5 46
40		1	74—75	1052	4 96	50	5 46
181		2	74—75	1053	16 13	50	15 63
182		2	74—75	1053	16 13	50	16 63
183		2	74—75	1053	16 14	50	16 64
184		2	74—72	1063	16 14	50	16 64
4 to 17	both inc.	1	RCMP	1149	62 16	50	62 66
4 to 24	do	2	RCMP	1149	93 23	50	93 73
4 to 30	do	3	RCMP	1149	119 16	50	119 66
4 to 37	do	4	RCMP	1149	150 95	50	151 45
4 to 44	do	5	RCMP	1149	182 08	50	182 58
4 to 51	do	6	RCMP	1149	215 43	50	215 93
1 to 37	do	7	RCMP	1149	164 69	50	165 19
1 to 28	do	8	RCMP	1149	93 23	50	93 73
1 to 10	do	9	RCMP	1149	51 92	50	52 42
1 to 16	do	10	RCMP	1149	83 08	50	83 58
1 to 14	do	11	RCMP	1149	72 69	50	73 19
1 to 10	do	12	RCMP	1149	52 03	50	52 53
1 to 16	do	13	RCMP	1149	83 08	50	83 58
1 to 14	do	14	RCMP	1149	72 69	50	73 19
1 to 54	do	15	RCMP	1149	229 00	50	229 50
1 to 47	do	16	RCMP	1149	209 17	50	209 67
1 to 41	do	17	RCMP	1149	182 08	50	182 58
1 to 34	do	18	RCMP	1149	150 95	50	151 45
1 to 14	do	19	RCMP	1149	62 31	50	62 81
1 to 25	do	20	RCMP	1149	111 26	50	111 76
1 to 52	do	21	RCMP	1149	230 86	50	231 36
1 to 41	do	22	RCMP	1149	182 80	50	183 00
1 to 30	do	23	RCMP	1149	137 60	50	138 10
1 to 19	do	24	RCMP	1149	44 40	50	44 90
9		2	74—75	1160	7 20	50	7 70
16		2	74—75	1160	7 04	50	7 54
17		2	74—75	1160	7 04	50	7 54
6		4	74—75	1160	75 36	50	75 86
10		3	RCMP	1507	17 66	50	18 16
16		3	RCMP	1507	17 66	50	18 16
11		7	RCMP	1507	19 68	50	20 18
313			76	64	157 60	50	158 10
317			76	64	195 88	50	196 38
408			76	64	270 57	50	271 07
512			76	64	404 05	50	404 55
615			76	64	391 67	50	392 17
711	W½		76	64	170 90	50	171 40
729			76	64	244 55	50	245 05
652	M8 30 ft. of M. W. 48 ft.		76	64	131 62	50	132 12
656			76	64	140 27	50	140 77
434	W½	9	76	203	72 65	50	73 15
434	E½	9	76	203	77 15	50	77 65
436		9	76	203	95 18	50	95 68
438		9	76	203	81 35	50	81 85
440		9	76	203	83 66	50	84 16
651			76	224	150 95	50	151 45
27			77	716	54 80	50	55 30
1			76	989	8 79	50	9 29
2			76	989	38 17	50	38 67
9			76	989	135 66	50	136 16
10			76	989	135 66	50	136 16
11			76	989	175 82	50	176 32
12			76	989	7 59	50	8 09
13			76	989	7 26	50	7 76
17	N½	4	80—85	1209	33 92	50	34 42
1		3	80	1357	36 42	50	36 92
2		3	80	1357	27 99	50	28 49
27		3	80	1357	82 47	50	82 97
28		3	80	1357	82 47	50	82 97
29		3	80	1357	82 47	50	82 97
30		3	80	1357	82 47	50	82 97
37		3	80	1357	82 31	50	82 81
17		2	81	4	18 73	50	19 23
18		2	81	4	18 73	50	19 23
32		3	81	4	31 34	50	31 84
33		3	81	4	28 85	50	29 35
52		3	81	4	17 79	50	18 29
53		3	81	4	16 10	50	16 60
54		3	81	4	18 40	50	18 90
55		3	81	4	16 46	50	16 96
21			101	73	31 77	50	32 27
22	W½		101	73	15 97	50	16 47
22	E½		101	73	15 81	50	16 31
20		55	93-100	385	35 98	50	36 48
8		58	93-100	385	35 98	50	36 48
1		59	93-100	385	24 37	50	24 87
4	W½	3	80—89	386	63 59	50	64 09
10	E 31 ft.	5	80—89	386	67 68	50	68 18
22		5	80—89	424	241 46	50	241 96
4 & 5			89	1116	151 06	50	151 56
14	W 29, 7 ft.—15 E, 2, 3 ft.	12	80—89	386	53 94	50	54 44
15	MW 35 of ME 37, 3 ft.	13	80—89	385	56 41	50	56 91
17	MW 33 of ME 35 ft.	12	80—89	386	56 55	50	57 05
18	ME 18 ft.—17 MW 15 ft.	12	80—89	386	56 81	50	57 31
7		13	80—89	386	104 70	50	105 20
8	MW 42 ft.	13	80—89	386	57 67	50	58 17
6	E½—9 W 5 ft.	19	80—89	386	59 07	50	59 57
11	W31 ft.	19	80—89	386	72 74	50	73 34
7	Less R. O. W.	25	80—89	386	50 40	50	50 90
20—21—22		25	80—89	386	293 66	50	294 16
2	W½	36	80—89	386	$ 62 04	50	$ 62 54
9		36	80—89	386	111 06	50	111 56
10		36	80—89	386	70 56	50	71 06
6		27	80—89	386	94 92	50	95 42
13		27	80—89	386	61 06	50	61 56
26	S 32 ft.	27	80—89	386	65 40	50	65 90
26	N 17 ft.—27 S 16 ft.	27	80—89	385	65 25	50	65 75
10		35	80—89	386	32 95	50	33 45
25			82	61	73 72	50	74 22
36			87	692	57 43	50	57 93
37			87	692	129 65	50	130 15
39			86	737	67 55	50	68 05
32	W½		86	737	46 70	50	47 20
39			86	1090	21 70	50	22 20
4		1	89	1201	64 32	50	64 82
19		1	80—82	1441	10 89	50	11 39
20		1	80—82	1441	10 89	50	11 39
12		2	80—82	1441	10 96	50	11 46
13		2	80—82	1441	10 90	50	11 40
16		2	80—82	1441	10 90	50	11 40
15		2	80—82	1441	10 98	50	11 48
17		2	80—82	1441	10 91	50	11 41
18		2	80—82	1441	10 96	50	11 46
21		4	80—82	1441	17 05	50	17 55
9		6	80—82	1441	9 87	50	10 37
8		8	80—82	1441	9 42	50	9 92
11		9	80—82	1441	8 68	50	9 18
12		9	80—82	1441	12 68	50	13 18
16		9	80—82	1441	8 68	50	9 18
17		9	80—82	1441	8 69	50	9 19
18		9	80—82	1441	12 99	50	13 49
18		10	80—82	1441	13 08	50	13 58
13		1	93-100	385	87 90	50	88 40
14		1	93 100	385	87 90	50	88 40
5		4	93-100	385	58 85	50	59 35
6		4	93-100	385	58 85	50	59 35
11		4	93-100	385	58 85	50	59 35
12		4	93-100	385	58 85	50	59 35
21		10	93-100	385	35 98	50	36 48
22		24	93-100	385	35 64	50	36 14
14		30	93-100	385	97 74	50	108 24
14		37	93-100	385	154 97	50	155 47
20		41	93-100	385	85 20	50	85 70
3		43	93-100	385	35 98	50	36 48
4		43	93-100	385	35 98	50	36 48
2		45	93-100	385	35 98	50	36 48
3		45	93-100	385	35 98	50	36 48
8		1	80—89	368	383 40	50	383 90
23		7	80—89	386	106 72	50	107 22
84	E 34 ft.	9	80—89	386	151 25	50	151 75
12	E½	7	80—89	368	157 03	50	157 53
12 & W 5 ft. of 13		10	80—89	386	181 70	50	182 20
16		15	80—89	386	92 98	50	93 48
16½		15	80—89	386	85 07	50	85 57
6		35	80—89	386	78 03	50	78 53
9		35	80—89	386	66 95	50	66 45
A			82	651	35 97	50	36 47
8	S 30 ft.		87	692	116 82	50	117 32
16	E½		87	692	50 80	50	51 30
All that portion of the Roman Catholic Mission Property East of the Seine River, in the Parish of St. Boniface in Manitoba, bounded as follows: on the North and South by lines drawn parallel to the Southern limit of Tissot Street and perpendicularly distant Southerly 462 feet and 594 feet respectively therefrom, on the East and West by lines drawn parallel to the Western limit of LaFleche Street and perpendicularly distant Westerly 264 feet and 340 feet respectively therefrom as said streets are shown on a plan registered in the Winnipeg Land Titles Office, Selkirk Division as No. 76					33 02	50	33 52
That portion of Lot 309 according to a subdivision of part of the Roman Catholic Mission Property plan 433, described in instrument No. 105150 (Old system)					1,335 47	50	1,335 97
Those portions of Lot G according to plan 433 described in instruments Nos 105142 and 105146 (Old system) excepting land taken for the production of Marion and Messier Streets.					7,932 74	50	7,933 24
The Easterly One hundred and twelve (112) feet of Lot 625, Plan 64 as described in Certificate of Title No. 32699					395 80	50	396 30
Lot 8 and that portion of Lot 7 lying to the South of Horace Street and to the West of the lane produced through said lot 7					80 95	50	81 45

Dated at St. Boniface this fourteenth day of September, A. D. 1912.

J. B. COTE,
Treasurer.

—La J. H. Tremblay Company Limited a acheté lundi la propriété de la International Elevator Company, sur la rue Marion-est à Saint-Boniface. La propriété a une superficie d'environ douze acres et sera subdivisée en lots immédiatement Cette vente a été faite par l'entremise de la Talbot Realty Company; MM. Bernier, Blackwood & Bernier agissant pour la Compagnie Tremblay. C'est une des plus grosses transactions immobilières qui se soient faites à St-Boniface depuis quelque temps

La rue Marion prend une importance toujours de plus en plus considérable à cause des "Stocks Yards" qui seront ouvertes au printemps et parceque ce sera plus tard une des grandes avenues qui mèneront à Transcona.

—On peut s'inscrire des maintenant pour l'étude de toutes les matières commerciales: Tenue des livres, Arithmétique, Clavigraphie, Correspondance, Anglais, Français, Piano, etc. Cours du jour et du soir Méthodes rapides. Prix modérés. M. J. W. Poisson, 321 Rue Carlton, Winnipeg, Man.

Monter et descendre les escaliers, balayer, se pencher pour faire les lits, ne rendront pas la femme forte et belle. Elle doit sortir, marcher chaque jour un mille ou deux, et prendre les pastilles Chamberlain, qui faciliteront sa digestion et régulariseront ses organes. En vente chez R. A. McRuer.

Mariages

DUPUY-TREMBLAY

Lundi matin avait lieu, dans la chapelle privée du palais archiépiscopal, le mariage de mademoiselle Eugénie Dupuy, fille de M. Louis Dupuy de Sherbrooke, Qué; et de M. Joseph P. Tremblay, entrepreneur, de Winnipeg. Le marié était accompagné de son père M. H. Tremblay, sr, et la mariée, de son beau-frère, M. A. Lemieux de Winnipeg. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par Mgr Dugas.

La cérémonie a revêtu un caractère privé, cependant les familles et quelques amis étaient présents.

M. et Mme Tremblay sont partis dans la matinée pour la province de Québec, où ils feront leur voyage de noces.

Les amis de M. Tremblay lui ont offert, jeudi, dans les salles du Club Laurier, un riche service de coutellerie. Réunion très aimable et très gaie. De son côté mademoiselle Dupuy a été fêtée plusieurs fois depuis quelques jours dans les salons de ses amies.

Nous nous unissons de tout cœur et avec un grande cordialité à tous ces vœux de bonheur

DESAUTELS-TURENNE

Les enterrements de vie garçon se sont succédé rapidement à St-Boniface depuis quelques jours. Vendredi soir c'était au tour de notre estimable ami, M. Jules Turenne, greffier de la cour de comté de St-Boniface. Le comité organisateur avait fort joliment décoré la grande salle du Club Laurier à cette occasion. Au nom de tous, M. Alexandre Bernier offrit au héros de la fête des félicitations et des cadeaux: coutellerie, pièces d'argenterie, horloge. Les discours suivirent les discours; on chanta gaiement; les nuages de fumée s'élevèrent au plafond cependant que la bière et les sandwiches circulaient. Ce fut un des plus jolis *enterrements* du genre.

Et lundi matin M. Turenne épousait, à St-Anne, Mademoiselle A. Desautels, fille de M. Ed. Desautels, de cette paroisse. C'est M. le curé Jubinville qui a béni le mariage. Nous offrons à M. et Mme Turenne toutes nos félicitations.

Un incendie.

Le feu a détruit, jeudi matin l'usine de la Patterson Manufacturing Co. Ltd, dans l'Est de St-Boniface. Les dommages se montent à $50,000., couverts en partie par les assurances. La Compagnie va rebâtir immédiatement. La manufacture en question était une bâtisse de 220x119 pieds et couvrait près de deux tiers d'acre.

Nos pompiers ont été obligés de faire un long détour avant de pouvoir arriver sur la scène.

Il y a dans cette partie de la ville de très importantes industries; il est à souhaiter qu'on établisse au plus tôt des communications, pour y pénétrer car la promptitude à combattre le feu est un élément essentiel de succès.

DECES

A Saint-Norbert, le 10 septembre à l'âge de 45 ans, est decédé M. Léon Muloin. Le défunt laisse une épouse es huit enfants pour pleurer sa perte. Nos condoléances bien sincères à la famille.